



Département de l'Aveyron
République française
1 place Adrien-Rozier – CS 53531 - 12035 RODEZ Cédex 9
Tel. 05 65 73 83 00 – www.rodezagglo.fr

Membres du Conseil

En exercice : 52
Présents : 38
Représentés : 9
Absents et excusés : 5

L'an deux mille quinze, le 15 Décembre à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Rodez Agglomération s'est réuni Salle du Conseil, 1 Place Adrien-Rozier à Rodez, sous la présidence de Christian TEYSSÉDRE, Président.

Conseillers présents :

Claude ALBAGNAC, Francis AZAM, Jacques BARBEZANGE, Pierre BESSIERE, Martine BEZOMBES, Brigitte BOCCAND, Jean BONNEVIALE, Serge BORIES, Raymond BRALEY, Monique BULTEL-HERMENT, Bernard CALMELS, Marie-Claude CARLIN, Florence CAYLA, Martine CENSI, Jean-Paul CHINCHOLLE, Jean-Michel COSSON, Jacqueline CRANSAC, Maryline CROUZET, Michel DELPAL, Michel FALGUIERE, Pascal FUGIT, Michel GANTOU, Dominique GOMBERT, Karim GUENDOUZI, Anne-Christine HER, Serge JULIEN, Jean-Philippe KEROSLIAN, Christine LATAPIE, Matthieu LEBRUN, Sylvie LOPEZ, Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Pascal PRINGAULT, Patrice REY, Elisabeth ROMIGUIERE, Jean-Philippe SADOUL, Nathalie SEPART-MAZENQ, Marie-Noëlle TAUZIN, Christian TEYSSÉDRE,

Conseillers ayant donné procuration :

Nathalie AUGUY-PERIE	procuration à Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE
Christine BERNARDI,	procuration à Jacques BARBEZANGE
Monique BUERBA	procuration à Patrice REY
Yves CENSI	procuration à Serge JULIEN
Jean-Louis CHAUZY	procuration à Monique BULTEL-HERMENT
Arnaud COMBET	procuration à Martine BEZOMBES
Gulistan DINCEL	procuration à Christine LATAPIE
Patrick GAYRARD	procuration à Florence CAYLA
Fabrice GENIEZ	procuration à Maryline CROUZET

Conseillers excusés non représentés :

Muriel COMBETTES
Maïté LAUR
Marie-José MARTY
Stéphane MAZARS
Marlène URSULE

**151215-224 - DL - BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE
ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

RAPPORTEUR : M. le PRESIDENT

Contexte :

Depuis décembre 2013, la Communauté d'agglomération du Grand Rodez s'est engagée dans une politique de lutte contre le changement climatique en se dotant d'un plan climat énergie dont le périmètre, appelé réglementaire, comprenait exclusivement les émissions de gaz à effet de serre produit par son patrimoine et ses compétences.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 DECEMBRE 2015

Adoptée en juillet 2015, la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte prévoit que les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants existants au 1^{er} janvier 2015 doivent élaborer et adopter un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2016, intégrant la dimension territoriale de l'action de lutte contre le changement climatique. (voir annexe 1)

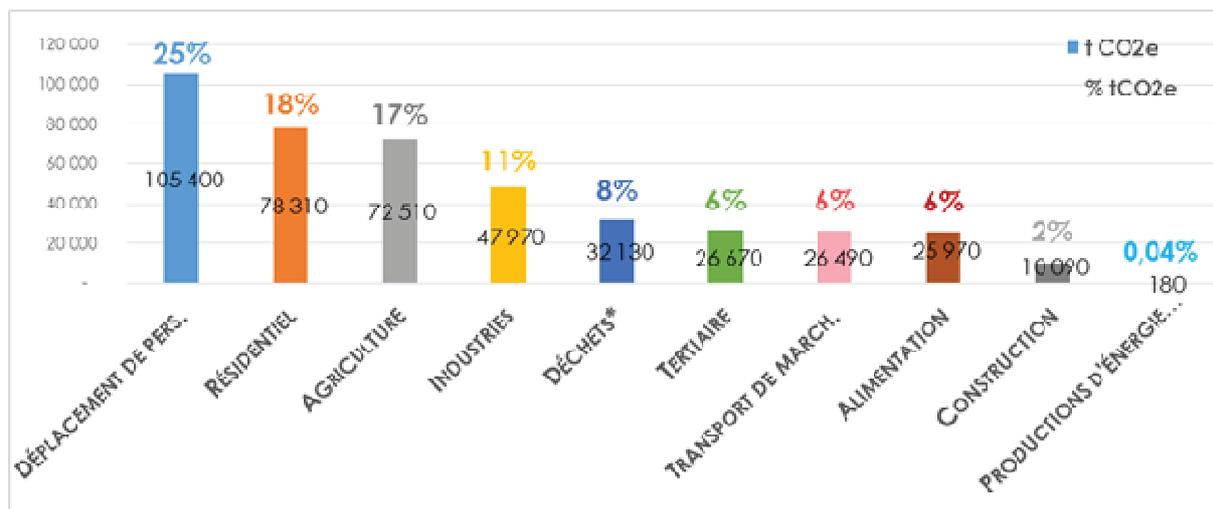
Les émissions de gaz à effet de serre comme outil de diagnostic :

Afin d'initier ce travail, il convenait dans un premier temps de chiffrer les émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire, tout en continuant à s'inscrire dans les précédentes obligations auxquelles la collectivité doit répondre : le bilan des émissions de gaz à effet de serre règlementaire.

- **Des émissions de gaz à effet de serre s'élevant à 425 700 tCO₂e sur les 11 communes de l'étude (367 500 tCO₂e sur les 8 communes) :**

Dès septembre 2014, les élus de la Communauté d'agglomération ont anticipé cette avancée législative en choisissant de réaliser le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) territorial nécessaire au diagnostic de ce futur plan climat énergie territorial. Ce travail, conformément à l'orientation du bureau d'agglomération (14/04/2015) a été mené dans le courant de l'année 2015. Il permet de quantifier les émissions de GES produites sur son territoire par 10 grands secteurs d'activité et d'en dégager les orientations du programme d'actions pour les 6 prochaines années.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire de Rodez Agglomération s'élève à 425 700 tCO₂e (à 11 communes) dont la répartition par secteur est la suivante :



Emissions de gaz à effet de serre par secteur d'activités

71 % des émissions de gaz à effet de serre sont générées par 4 grands secteurs :

- Les émissions liées au **déplacement de personnes** (105 400 tCO₂e) proviennent des déplacements des habitants et des touristes sur le territoire et des consommations de carburant liées.
- Le **résidentiel**, second poste d'émissions (78 310 tCO₂e), comprend le chauffage des logements et leur consommation d'électricité des produits « blancs » (appareils électroménagers), puis plus récemment, « des produits bruns » (audiovisuels) et des « produits gris » (ordinateurs, imprimantes, box wifi...).
- Le troisième poste d'émissions est l'**agriculture** (72 510 tCO₂e), il intègre les émissions liées aux activités de culture (engins agricoles et épandage) et d'élevage (digestion et déjection, d'origine naturelle).
- Les **activités industrielles**, quatrième poste d'émissions de GES du territoire (47 970 tCO₂e), regroupent les consommations énergétiques des 64 établissements industriels.

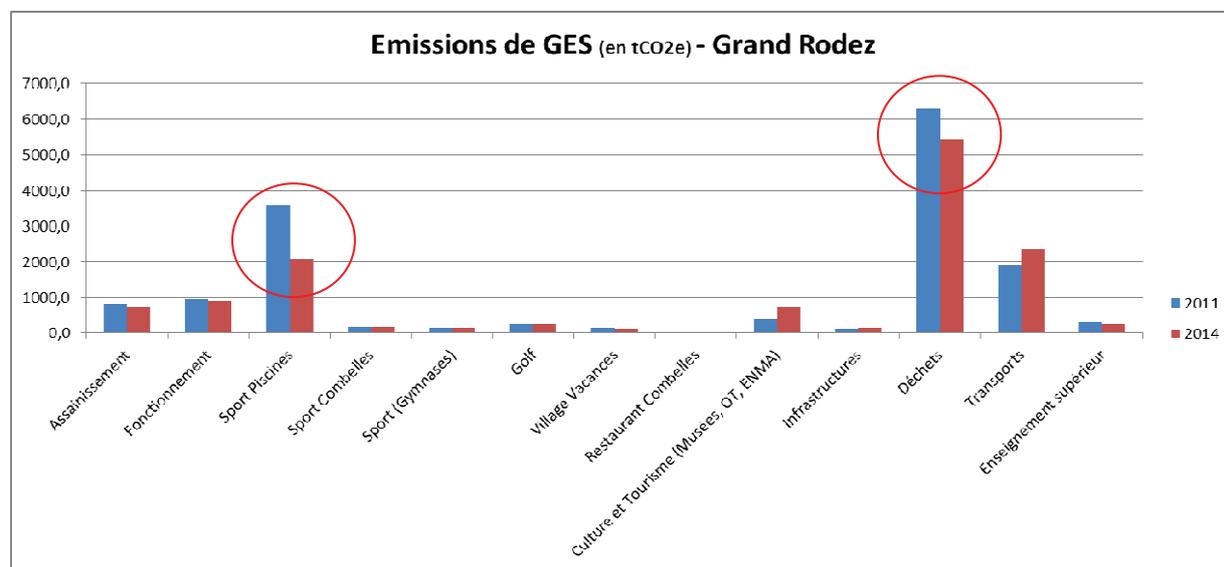
Ainsi, en moyenne, les émissions représentant 7tCO₂e par habitant¹, soit plus d'1 tCO₂e de plus que la moyenne Française en 2011 (voir annexe 2).

➤ **La pérennisation des obligations réglementaires et une baisse des émissions :**

L'article 75 de la loi du 12 juillet 2010 et l'article L229-25 du code de l'environnement obligent les communautés d'agglomération de plus de 50 000 habitants à réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre, portant sur leur patrimoine et leur compétence. Rodez agglomération réalise ce dernier chaque année, en interne et le rend public réglementairement tous les 3 ans. La révision du BEGES de référence (2011) a considéré l'année 2014² et certaines évolutions méthodologiques ont entraîné le recalculé de l'année de référence.

Rodez Agglomération avait ambitionné une baisse des émissions de 13% à l'horizon 2017, objectif inscrit dans un programme d'actions, intitulé le Plan Climat Energie Territorial adopté en conseil d'agglomération le 17 décembre 2013³

Entre 2011 (Rappel des émissions : 15 263 tCO₂e) et 2014 (13 426 tCO₂e), les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des services de Rodez Agglomération ont diminué de 12,03%⁴, soit 1 836 tCO₂e.



Comparatif 2011/2014 – Emissions de gaz à effet de serre par compétence de la collectivité (fonction)

¹ 6,56 tCO₂e sur 8 communes

² Le calcul de l'année 2014 ne tient pas compte des visiteurs du bilan Culture et Tourisme (Musées, OT, et ENMA) qui faussent la comparaison méthodologique. En effet, si ces émissions sont prises en compte, alors le BEGES augmenterait de 181%.

³ Document complet téléchargeable sur le site www.rodezagglo.fr après le 15 décembre

⁴ A périmètre constant et sans Baraqueville, Manhac et Camboulazet, la baisse se chiffre à plus de 16%

Cette baisse concerne essentiellement les déchets et la compétence Sport, plus particulièrement sur les piscines. En effet, pour le premier secteur, la répartition des déchets dans les ordures ménagères et la collecte sélective a évolué, entraînant une variation des émissions de gaz à effet de serre (ex : la présence de papier dans les ordures ménagères résiduelles a diminué de 64,56 % (sans report proportionnel sur la collecte sélective et la collecte en apport volontaire) entraînant une baisse des émissions de 810 tCO₂e).

En ce qui concerne la baisse sur les piscines, la raison se trouve essentiellement dans la fermeture de la piscine Géraldini pendant les mois d'été et les travaux réalisés en 2012/2013 sur cette même infrastructure, ceci entraînant une non-consommation d'énergie (-167 tCO₂e) et l'absence de déplacements d'usagers (- 1322 tCO₂e).

Concernant les secteurs en hausse, cette dernière est à relativiser :

- Les transports urbains (+ 432,39 tCO₂e) ont été réorganisés en 2012. Le cadencement des bus a été augmenté entraînant une hausse des kilomètres parcourus. Néanmoins, cette réorganisation a permis d'augmenter la fréquentation sur le réseau (+ 88% entre 2011 et 2014), de réduire de 37 % les émissions par passager et d'éviter près de 7 700tCO₂e qui auraient été émises par les véhicules individuels.
- La hausse des émissions liées à la Culture et au Tourisme sont consécutives à l'évolution du patrimoine bâti avec le déménagement de l'Office de Tourisme, la mise en service du Musée Soulages et l'intégration de ses consommations d'énergie.

Le rapport de synthèse réglementaire, relatif au patrimoine et aux compétences de Rodez Agglomération, sera transmis au Préfet de Région au plus tard le 31 décembre 2015.

L'élaboration d'un Plan Climat Air Energie à l'échelle du territoire, en partenariat avec les acteurs et institutionnels locaux, respectant la méthodologie du développement durable :

Rodez Agglomération doit élaborer un programme d'actions avant le 31 décembre 2016. Pour cela, et dans le respect des principes du développement durable, cette élaboration doit être menée de manière partagée avec les acteurs du territoire, partenaires incontournables de la mise en œuvre d'actions directes de lutte contre le changement climatique.

Le calendrier de l'élaboration de ce programme d'actions s'étale donc de la fin 2015 à la fin du premier semestre 2016, l'été constituant la période de relecture et de validation du projet. Le dernier semestre sera consacré au vote en Conseil communautaire et à la transmission aux services de l'Etat (voir annexe 3)

➤ **Une gouvernance élargie (annexe 4) et un dispositif d'évaluation partagé :**

Un comité de pilotage composé des élus membres du bureau d'agglomération, au regard des actions transversales, dont le rôle sera la validation politique du programme d'actions. Deux rencontres, une de lancement puis une de validation seraient planifiées.

Un comité de suivi, rassemblant les acteurs territoriaux et les vice-présidents du Rodez Agglomération, son rôle sera de valider techniquement les propositions faites, d'établir des convergences entre les actions envisagées et de les évaluer. Ce comité technique, qui pourra se réunir une à deux fois par an à partir de 2017, dans la phase de mise en œuvre des actions, a donc vocation à être maintenu dans le temps, d'où l'intérêt de choisir avec pertinence ses membres (porteur d'actions par exemple).

En interne, le comité technique développement durable déjà constitué se consacrera essentiellement aux actions d'exemplarité afin de pérenniser le programme mené au sein de la collectivité.

➤ **Des ateliers participatifs de construction des actions :**

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre territorial laisse apparaître 4 grands secteurs (voir supra) représentant à eux seuls 75% des émissions du territoire. Aussi, il est proposé de réunir 4 ateliers participatifs thématiques, incluant chacun systématiquement la qualité de l'air et les énergies renouvelables, pour travailler à la construction du futur PCAET :

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 DECEMBRE 2015

- Mobilités dans son sens le plus large, incluant les mobilités actives (vélo, marche à pied...) et le transport de marchandises,
- Résidentiel et Aménagement,
- Activités tertiaires et industrielles,
- Agriculture et alimentation.

L'ensemble des actions menées dans le premier PCET de Rodez Agglomération seront évaluées et intégrées dans le futur Plan Climat Air Energie Territorial, dans le volet « Collectivité exemplaire/responsable ». Le comité technique développement durable existant constituera, sur les questions internes, un atelier au même titre que les autres ateliers participatifs et s'inscrira dans le dispositif d'élaboration global, associant les communes aux travaux d'élaboration, incitant à la création d'un réseau d'échange au sein des services dans l'objectif de mutualiser et de reproduire des actions.

L'ensemble des actions proposées, concourant à l'atteinte de l'objectif de réduction de 40 % des émissions en 2030 (par rapport à 1990), serait ensuite présenté en séance plénière au comité de suivi. La validation politique reste de la prérogative du comité de pilotage et, enfin, du conseil communautaire.

Dans une logique de maîtrise des coûts, il est proposé que l'ensemble de ce dispositif soit animé en interne par la mission développement durable de Rodez Agglomération.

Le Bureau de Rodez Agglomération, réuni pour orientation le 25 novembre 2015 et le 1^{er} décembre 2015, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez Agglomération, à l'unanimité:

- **prend acte du bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire de Rodez Agglomération ;**
- **approuve la méthodologie d'élaboration du plan climat air énergie Territorial qui doit être adopté au plus tard le 31 décembre 2016.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Signé par M. Christian TEYSSEDE
Affichée le 17 décembre 2015
Dématérialisé

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Programme d'actions Plan Climat Air Energie Territorial

Calcul des émissions de gaz à effet de serre

Dont la responsabilité incombe à la collectivité

- Celles de son patrimoine (bâti, roulant...)
- Celles émises dans la mise en œuvre de ses compétences (transports urbains, collecte des déchets, assainissement, déplacements des visiteurs dans les musées et piscines...)
- BEGES Patrimoine et Compétences :
 - Obligatoire (art L 229-25 CEnv.)
 - Révision tous les 3 ans
 - Réalisé en interne

Qui sont produites sur son territoire sur l'ensemble

- des secteurs : Résidentiel, Agriculture, transports de personnes et de marchandise, Construction, Déchets, Alimentation...
- Bilan carbone territoire

Etudes de vulnérabilité du territoire :

- Face au changement climatique
- Face à l'augmentation du coût de l'énergie
- Réalisées en 2013

Suivi et évaluation de la qualité de l'air :

- Convention ORAMIP
- Suivi des polluants atmosphériques
- Quantification et amélioration de la connaissance

Fixe les objectifs stratégiques et opérationnels de :

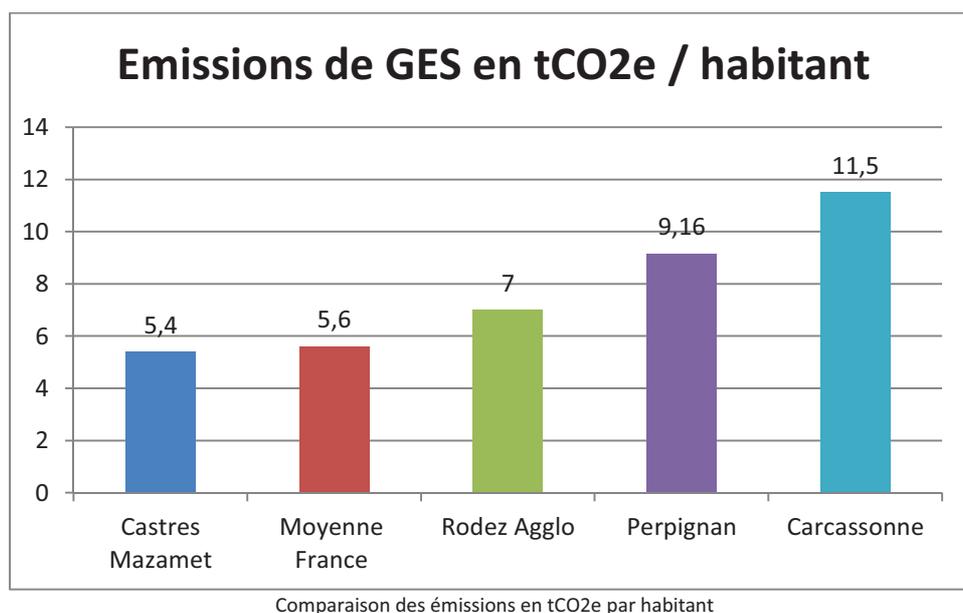
- **La lutte contre le changement climatique** = réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation) :
 - Réduire les émissions dont la collectivité est directement responsable ou indirectement responsable mais liée à son action
 - Volet Collectivité Responsable (ou éco-exempleaire)

- Réduire les émissions produites sur le Territoire, en partenariat avec les acteurs du territoire
 - Volet action territoriale

- **L'adaptation au changement climatique** = anticipation des conséquences du changement climatique pour mieux les prévenir et adapter le territoire (pression sur la ressource en eau : qualité, quantité..)

- **Lutte contre la pollution atmosphérique** : dont la prise en compte sera ventilé sur l'ensemble des actions du PCAET (essentiellement lié à la mobilité, le chauffage des logements, les polluants secondaire de l'agriculture)

**Chaque action du plan climat est mise en œuvre
par un service référent dans la collectivité**

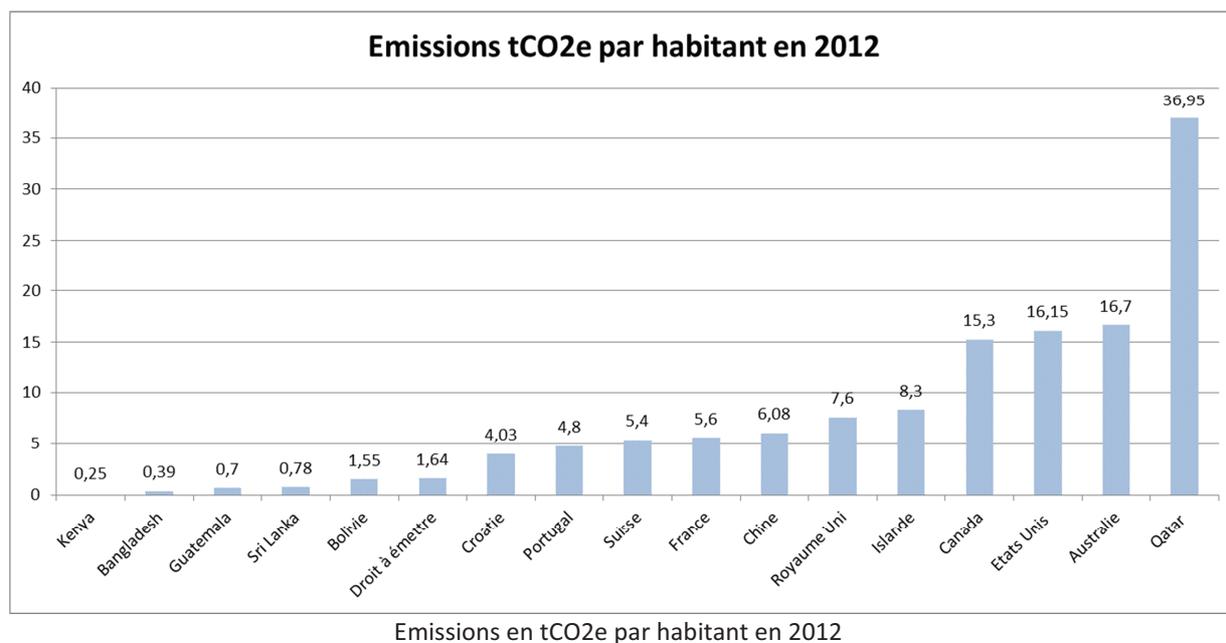


NB : Il est à noter que cette comparaison doit être utilisée avec précaution, les méthodologies pouvant varier d'un bilan carbone à l'autre.

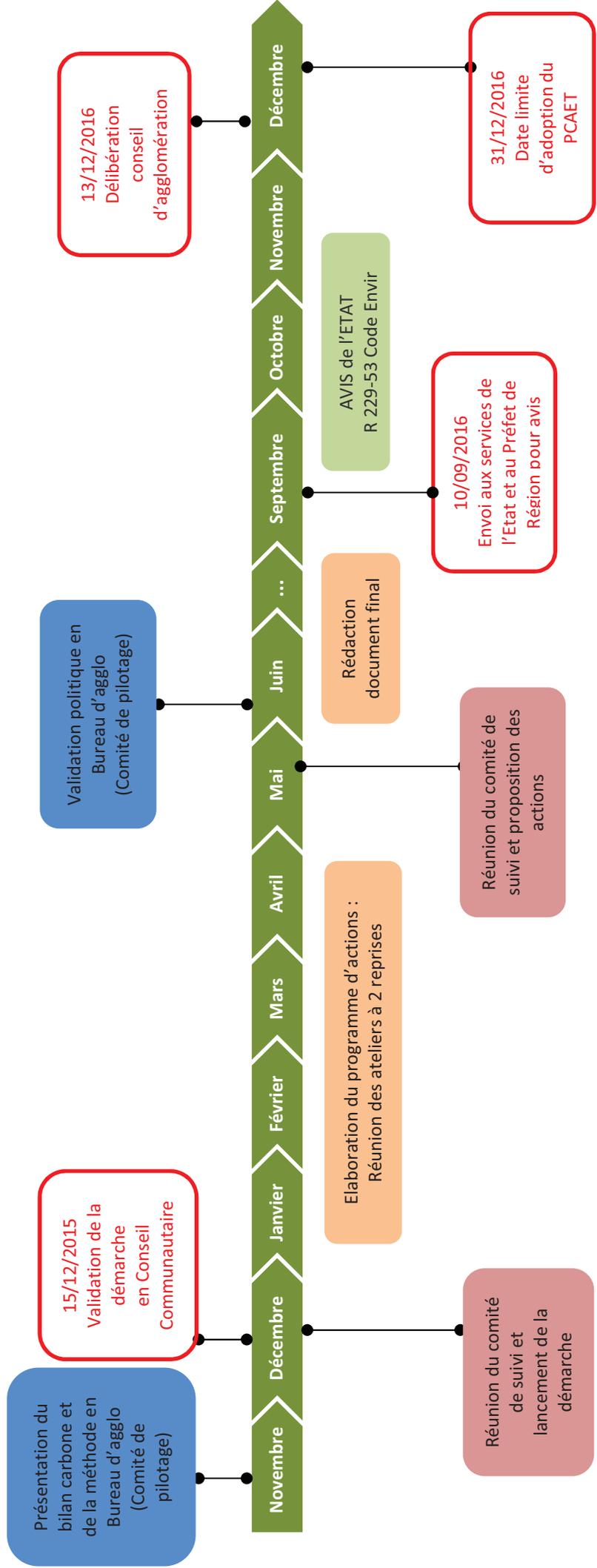
Pour rappel :

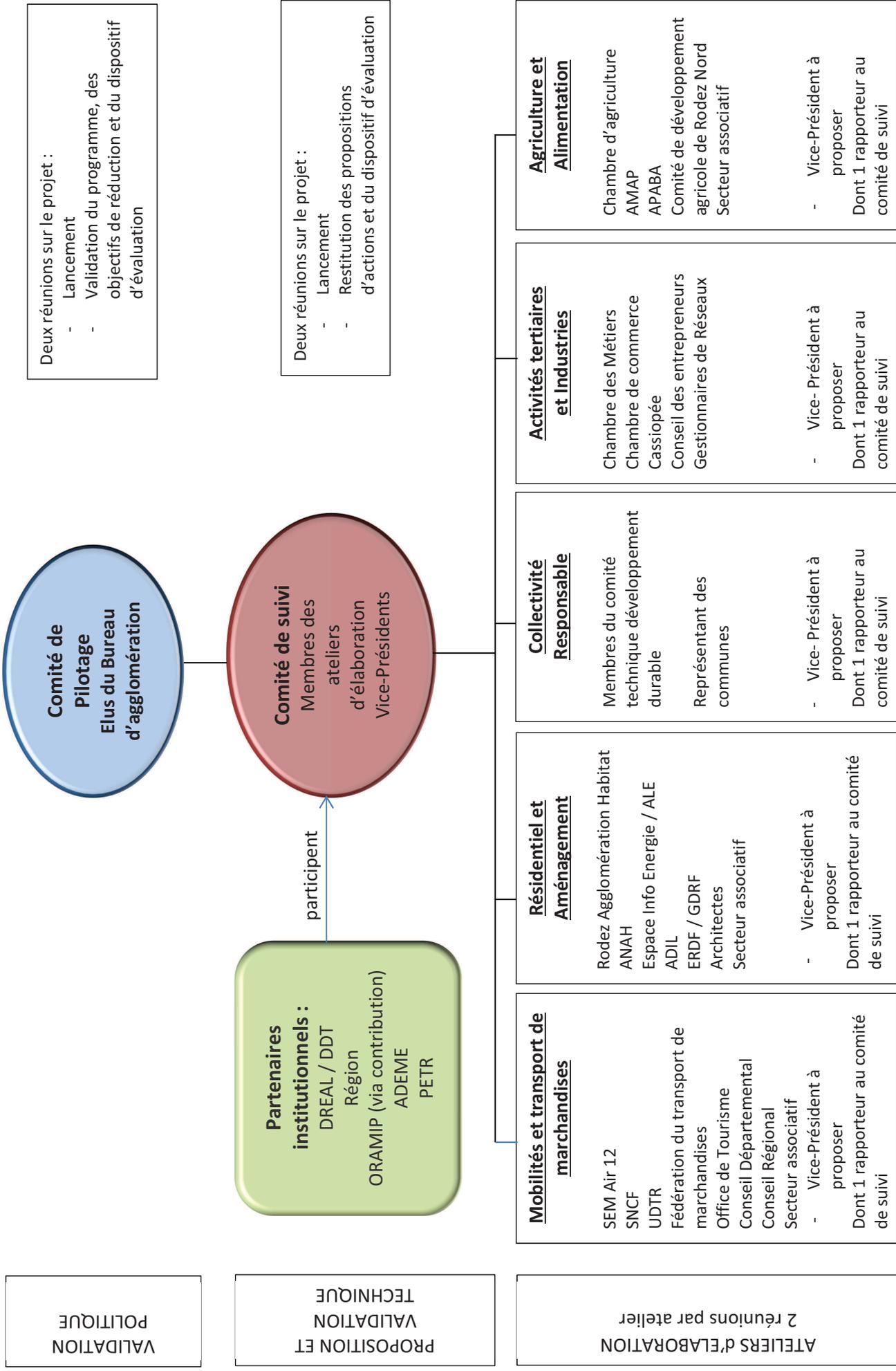
En 1990, nos émissions de gaz carbonique d'origine fossile représentaient donc 6 milliards de tonnes équivalent carbone. Indépendamment de ce qui a pu se décider à Kyoto, l'objectif mondial qui a un sens sur le plan physique est donc d'arriver à 3 milliards de tonne équivalent carbone par an tout au plus pour 6,7 milliards d'individus (en passe de devenir 7 à 9 d'ici à 2050).

Cela signifie que si le "droit à émettre" est réparti équitablement (en moyenne planétaire), la limite d'émission par habitant devrait être de 1,64 tonne de CO₂ par personne et par an.



Calendrier – Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial





Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE - ELABORATION DU
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Date de décision: 15/12/2015

Date de réception de l'accusé 17/12/2015
de réception :

Numéro de l'acte : 151215224DL

Identifiant unique de l'acte : 012-241200187-20151215-151215224DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8 .6

Domaines de competences par themes

Environnement

divers

Date de la version de la 09/10/2006

classification :

Nom du fichier : 151215-224-DL - Bilan émissions de GES - Plan climat air territ.pdf
(012-241200187-20151215-151215224DL-DE-1-1_1.pdf)